

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements
et de la Formation Supérieurs

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

المديرية العامة للتعليم والتكوين العالين

N° 436 / D.G.E.F.S/2016

Alger le

Messieurs les Présidents des Conférences Régionales des Universités
En communication avec les Chefs d'Etablissements

Objet : Arrêté fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'arrêté n°547 du 02 juin 2016, fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle, accompagné de deux annexes :

- **Annexe n°1** : Carnet du doctorant ;
- **Annexe n°2** : Grille de recevabilité de la demande de soutenance.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion auprès des établissements universitaires relevant de votre région et d'instruire les chefs d'établissements pour prendre les dispositions nécessaires, à l'effet de confectionner le carnet du doctorant conformément au modèle format PDF qui vous parviendra par voie électronique.

Recevez, Messieurs, mes cordiales salutations.


مدير عام للتعليم والتكوين العالين، بالنيابة

إمضاء: غوالي نور الدين